

COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 OCTOBRE 2016

COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize, le 12 octobre à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 6 octobre 2016, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Béatrice TURBE, Annick DEVAUD, Dominique BAESJOU, Virginie CANARD et ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Rémy PALITO, Alain CLEMENT, Philippe MARSAC, Tony BERTHELOT, Jacques DURET, Thierry TURBE et Jean-Claude BROCHARD.

Etaient absentes excusées : Mesdames Véronique HERAUD, Emmanuelle CURRAN et Peggy LUTON.

Pouvoirs : Madame Véronique HERAUD à Tony BERTHELOT
Madame Peggy LUTON à Béatrice TURBE

Secrétaire de séance : Madame Dominique BAESJOU

Assistait à la séance : Monsieur Thomas TOINEL, Assistant de direction.

Monsieur le Maire introduit la séance par l'ajout d'un point complémentaire à l'ordre du jour concernant une convention de bénévolat à l'ALSH et la bibliothèque.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2016

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2016.

2 – COMPTES-RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS

2.1 – COMMISSION PARITAIRE DES MARCHES DU 19 SEPTEMBRE 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Madame TURBE qui rend compte des travaux de la Commission Paritaire des Marchés qui s'est réunie le 19 septembre dernier.

BILAN DE L'AVANT SAISON

Printemps plutôt calme même pendant les vacances de la zone de Paris, pas de pont favorable et une météo médiocre. Dans le centre un rôtisseur qui n'a pas respecté ses engagements et du coup a désorganisé le marché.

BILAN DE L'ÉTÉ

Une saison qui démarre vraiment à partir du 12 juillet puis très bonne fréquentation jusqu'à fin août.

BILAN DE SEPTEMBRE

1^{ère} quinzaine convenable, bonne fréquentation et météo favorable. Dix jours un peu difficiles pour le centre.

2^{ème} quinzaine avec 5 jours par semaine sur deux semaines (semaines expérimentales en cours) Il a été demandé aux commerçants présents de nous transmettre le nombre de tickets en moyenne par jour afin d'en tirer un bilan valable.

CALENDRIER DES MARCHÉS

Fermeture du marché du Mail le 2 octobre 2016.

Pour 2017 les horaires sont identiques à 2016 pour les deux marchés.

Pour juillet/août le compteur forain est nécessaire à la Pergola.

Marché du centre jusqu'au 31 décembre 2016:

- *hors vacances scolaires (3 jours par semaine)
mercredi vendredi samedi*
- *vacances de la Toussaint tous les jours
du 20 octobre au 5 novembre 2016*
- *vacances de Noël tous les jours
du 17 au 31 décembre 2016 sauf les dimanche 25 et lundi 26,*
- *fermeture du 1^{er} janvier 2017 au 9 février 2017*
- *reprise le 10 février 2017 (3 jours par semaine)
les mercredi vendredi et samedi*

Marché du centre et marché du Mail

- *vacances de printemps tous les jours
du 1^{er} avril au 8 mai 2017*
- *du 10 mai au 30 juin 2017 (5 jours par semaine)
mercredi jeudi vendredi samedi dimanche + lundi de Pentecôte*
- *du 1^{er} juillet au 10 septembre 2017 tous les jours*

Fermeture de la halle d'été le 3 septembre 2017.

B. TURBÉ trouve que fermer le marché du Mail le 10 septembre c'est un peu tôt et demande si une ou deux semaines de plus ne seraient pas possibles. La réponse des commerçants présents est négative, cependant il faudra tenir compte des résultats des 2 semaines de fin septembre 2016.

Marché du centre :

- du 13 septembre aux vacances de la Toussaint (5 jours par semaine)
mercredi jeudi vendredi samedi dimanche
- vacances de la Toussaint 2017 tous les jours
- puis jusqu'aux vacances de Noël (3 jours par semaine)
mercredi vendredi samedi
- vacances de Noël tous les jours sauf le 25 décembre 2017 et 1^{er} janvier 2018

Les représentants des commerçants ont consulté leurs collègues afin de nous proposer ce calendrier qui « colle » mieux à nos attentes et est plus lisible pour la clientèle. Ils espèrent qu'il sera validé comme proposé ci-dessus.

ATTRIBUTION DE BANCS AU MARCHÉ DU MAIL

Un banc de 10 ml est resté libre toute la saison et au printemps nous avons reçu plusieurs candidatures d'éventuels repreneurs (3) l'un d'entre eux avait tout particulièrement attiré notre attention. A ce jour, nous n'en avons pas reçu d'autre, le banc est donc attribué au rôtiiseur, qui sera informé par courrier.

Un autre banc de 5.95 ml n'a pas été occupé et nous avons 3 candidats à la reprise, plus une candidature de dernière minute : celle de Madame Maud LECOMTE qui souhaite arrêter son activité de vente de pâtes fraîches dans la halle d'été pour intégrer la grande halle et y proposer toute une gamme de fruits et légumes frais : crus, en salade, compote, jus de fruits et légumes frais (etc.) proposés en barquettes. Les autres demandes sont celles d'un ostréiculteur, un marchand d'épices, un marchand de sel, préparations salées, sucrées, thés...

La commission trouve la proposition de Madame LECOMTE novatrice et intéressante et lui attribue le banc. Les commerçants estiment qu'il est nécessaire de se décider cet automne afin que la commerçante ait le temps de se former, de commander son matériel et installer son banc.

Le banc laissé libre dans la halle d'été sera proposé à l'ostréiculteur et en cas de refus au marchand d'épices. Nous avons jusqu'en février pour trouver.

F. CAILLAUD trouve que la halle d'été n'est toujours pas assez fréquentée et se plaint d'une baisse de son chiffre d'affaires. Elle regrette que le banc occupé par le caviste soit mal présenté, en désordre et trop grand. Elle demande si un aménagement ne serait pas possible afin qu'il soit plus visible (idem le marchand de miel en face).

B. TURBÉ répond qu'il faudrait pour cela que le commerçant accepte une diminution de son banc et que l'on revoie l'aménagement de cette partie de la halle. Pas simple à l'articulation des 2 bâtiments ! mais remarque judicieuse.

B. TURBÉ informe les membres de la commission que le différend qui nous oppose à un commerçant devrait être réglé les jours suivants par Monsieur le Maire.

Dans le centre, une commerçante n'a pas pu tenir ses engagements pendant tout le mois d'août (arrêts de travail dans son personnel) nous avons été très vite informés de la situation

(courrier explicatif + copies des arrêts de travail). Le placier a pu le remplacer par des commerçants volants et le marché n'a pas souffert de cette absence.

Compte tenu de cela, la commission ne souhaite pas appliquer de sanction à cette commerçante et demande que dans le règlement soit précisé que les 50 Euros de pénalité par jour pour absence non justifiée soient applicables sous les halles car les bancs ne peuvent pas être réattribués comme en extérieur.

NON RESPECT DU REGLEMENT

B. TURBÉ rappelle et insiste sur le fait que de gros progrès sont à faire : stationnement, tri des déchets, horaires d'arrivée etc. Tous ces manquements empoisonnent la vie du placier qui dépense beaucoup d'énergie à gérer tous ces problèmes qui ne devraient pas se poser.

La commission souhaite que soit faite en mairie une liste des produits et familles de produits que chacun est autorisé à proposer à la vente. Cela évitera des débordements et des conflits que le placier peine à gérer. Au cours de l'hiver un courrier sera adressé à chacun avec la liste validée des produits et familles de produits pour lesquels il a été retenu.

La commission souhaite que tout commerçant arrivant après 8 H 30 de façon récurrente soit sanctionné :

- 1^{er} avertissement*
- 2^{ème} avertissement*
- Exclusion du marché pendant 2 jours.*

TARIFS

B. TURBÉ propose une augmentation de 1 à 1,5 % + maintien du plein tarif juillet/août + maintien du 1/2 tarif hors saison.

Les commerçants ne souhaitent pas d'augmentation car l'avant saison n'a pas été facile et ils estiment que comme la mairie n'a pas prévu de travaux dans les halles dans les 5 ans qui viennent, une augmentation n'est pas justifiée... à débattre en Conseil Municipal.

Monsieur JAFFRES demande la gratuité du 15 novembre au 15 mars afin de soutenir les quelques commerçants présents et peut être d'accueillir quelques volants qui seraient inscrits préalablement en mairie. La commission n'a pas tranché...à débattre au Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

F. CAILLAUD demande que les siphons des allées soient plus régulièrement nettoyés : problèmes d'odeurs.

L'éclairage à l'intérieur du marché la nuit est-il utile ?

Monsieur JAFFRES signale que les panneaux d'entrées en zone 20 sont peu lisibles.

B. TURBÉ répond que c'est vrai la signalisation de cette zone est trop discrète et qu'un programme de peinture au sol est prévu au printemps.

Le placier a transmis à B. TURBÉ son rapport chiffré des activités dont il a la gestion. Les chiffres connaissent une légère hausse témoignant de la bonne fréquentation de nos marchés.

Madame BAESJOU trouve triste l'absence de camelots sur la place du Mail fin septembre qui ne signale pas l'ouverture des halles et n'attire pas le monde.

Virginie CANARD, quant à elle, demande s'il n'est pas possible d'installer un panneau au Mail pour indiquer que le marché du centre est également ouvert. A défaut de panneau, il est proposé de l'afficher sur les vitres des halles.

Monsieur le Maire rappelle la possibilité de recueillir les doléances et propositions des commerçants en matière de dates d'ouverture avant juin pour que le Conseil Municipal puisse statuer.

En ce qui concerne la petite halle, Madame TURBE souligne le manque de flux liés potentiellement aux habitudes qui s'installent dans la grande halle. A cela s'ajoute le phénomène de commerçants moteurs qui attirent du monde.

Madame BAESJOU rappelle du coup la proposition d'installer un commerçant moteur en entrée de petite halle pour drainer du monde.

Monsieur CLEMENT évoque la proposition, immédiatement écartée, de fermer certaines portes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide pour 2017 :

- d'ouvrir les halles du 1^{er} au 24 septembre,
- de ne pas appliquer de pénalités après le 10 septembre sachant qu'il conviendra de réunir au minimum cinq commerçants pour ouvrir les halles,
- d'appliquer des sanctions pour les commerçants arrivant de façon répétée après 8h30,
- d'interdire l'utilisation des installations et équipements collectifs, comme le local des poubelles, en-dehors des jours d'activité dans les halles,
- d'augmenter les tarifs entre 1 et 1,5% (en fonction de l'arrondi pour des questions de fonctionnement) pour intégrer l'augmentation des frais généraux (nettoyage, ... et surtout la collecte des ordures ménagères qui tend chaque année à progresser)
- de ne pas donner suite à la demande de M. JAFFRES pour une utilisation à titre gratuit du marché du 15 novembre au 15 mars,
- d'éteindre l'éclairage intérieur des halles,
- de modifier le règlement en conséquence.

2.2 – COMMISSION « COMMUNICATION DU 29 SEPTEMBRE 2016

Monsieur CLEMENT rend compte à l'Assemblée des travaux de la Commission « Communication » du 29 septembre 2016.

1 – PLAN DE REFERENCE

Dans la perspective de la journée du 14 octobre portant restitution des travaux des commissions concernant le plan de référence, une synthèse des thématiques afférentes à la communication est transmise aux membres de la commission. Il leur est demandé de relire attentivement les actions proposées et de faire remonter en mairie leurs observations.

Concernant les habitantes et professionnels nouvellement installés chaque année dans le village, Monsieur CLEMENT propose que soit rédigé et distribué un petite « guide d'accueil » présentant synthétiquement le village, les équipements et services, les contacts mairie...

Il est également proposé de rajouter dans le plan de référence la création d'une page sur les réseaux sociaux pour être en phase avec l'instantanéité de l'information.

2 – SITE INTERNET

Il est rappelé en introduction la baisse importante du trafic sur le site cet été par rapport à l'an dernier qui s'explique en partie par l'absence de communication menée autour du site résultant des interventions toujours en cours pour le mettre à jour. Sur ce point, le « comarquage », permettant de bénéficier des informations et services du site www.service-public.fr, devrait être réalisé d'ici la fin du mois et ainsi permettre d'épurer et de simplifier la rubrique « formulaires et démarches ».

Pour dynamiser le trafic et inciter les élus à consulter le site et à faire remonter des observations, il est proposé de renvoyer les élus vers celui-ci pour lire le compte-rendu une fois validé au lieu de leur envoyer par mél.

La commission est informée que le syndicat départemental d'informatique SOLURIS a été consulté pour chiffrer la mise en place d'un extranet appelé « Le Bureau des Elus » pour dématérialiser les échanges entre l'administration et les élus.

3 – BULLETIN MUNICIPAL

L'ébauche du chemin de fer est remise aux membres de la commission et sera distribuée à l'ensemble des élus et des services pour complétude.

4 – CARTE DE VŒUX

Les membres de la commission ne sont pas intéressés pour commander une carte de vœux préconçue et proposent de se rapprocher d'un artiste local.

5 – PLAN DU VILLAGE

Monsieur CLEMENT informe avoir reçu ce jour un représentant de la société INFOCOM qui propose de réaliser gratuitement 3 000 plans du village financés par la publicité locale. Au vu de la qualité du document pollué par les encarts publicitaires, la commission n'y est pas favorable.

Peggy LUTON propose d'utiliser les plans réalisés pour le fil découverte.

En outre, une mise à jour du plan du village est en cours en collaboration avec le service SIG de la Communauté de Communes. Le fil découverte y sera intégré.

6 – CONCOURS PHOTOS

Monsieur CLEMENT commence par évoquer les difficultés rencontrées par certains lauréats pour bénéficier de leurs dotations auprès des partenaires du concours. Il est vrai que la période d'utilisation est généralement hors juillet-août et limitée entre avril et octobre. De manière générale, il est souligné l'absence de retour sur la bonne utilisation ou non des dotations.

Monsieur CLEMENT ajoute que le concours n'a pu être publié sur le site www.concoursdephotos.com par l'absence de précisions sur les dotations prévues par le règlement. Pour répondre à cette exigence, les lots pourraient être plus clairement affichés.

Pour Priscilla BRUCHER il importe de revaloriser les prix ce qui n'est pas le ressenti de toute l'assemblée.

Au-delà des lots, il convient de mieux estimer les partenaires du concours. Un courrier sera rédigé pour les remercier de leur participation à la 3^{ème} édition et demander leur renouvellement pour la nouvelle édition.

Monsieur CLEMENT informe de l'existence d'un compte Facebook « Les rhétais, les rhétaises » sur lequel pourrait être relayée l'information. Sur ce point, Peggy LUTON estime la démarche non pertinente car dans ce cas c'est M. CLEMENT qui serait à la source de l'information (et non l'initiateur). Pour être présent sur les réseaux sociaux, il est plus judicieux de créer un compte propre au concours et/ou à la commune. Elle rappelle une nouvelle fois que le compte Facebook de Rivedoux ne fait pas l'objet de commentaires critiques, voire outranciers, et que le niveau de mise à jour est régulier mais non quotidien.

Considérant l'intérêt des réseaux sociaux, Madame HERAUD propose d'expérimenter la démarche pendant 3 à 6 mois pour lever ou confirmer les craintes liées à la gestion et aux retours des administrés. Sur ce principe des gestionnaires devront être identifiés pour la mise à jour et la veille du compte.

La proposition sera présentée au Maire et au Conseil Municipal.

En outre, il est proposé de retirer dès que possible les photos situées dans le square et après la Toussaint celles de l'église.

7 – MEDIATISATION DES EVENEMENTS

Suite à des difficultés enregistrées par la bibliothèque et la mairie sur la diffusion des événements locaux et des communiqués de presse, il est proposé de définir et d'harmoniser la procédure de diffusion des informations auprès des médias locaux.

A ce titre, une mise en commun des carnets d'adresse a d'ores-et-déjà été opérée, reste à formaliser la procédure telle que le présente Peggy LUTON à travers la réalisation d'une fiche pratique destinée aux associations pour communiquer sur leurs événements.

Madame HERAUD salue cette démarche et la qualité du document.

Monsieur CLEMENT propose de recevoir quelques représentants des média les plus importants comme Le Phare de Ré et Sud-Ouest afin de bien identifier leurs attentes.

8 – RAPPORT D'ENQUETE PORTANT SUR LES COMMERCES ET SERVICES

Monsieur CLEMENT introduit le sujet en remerciant et en saluant le travail de proximité réalisé par Franck SOUBEYRAND chargé des marchés et des terrasses.

Les membres de la commission prennent connaissance des résultats de l'enquête qui portait sur 3 objectifs ainsi rappelés :

- Mieux connaître les établissements composant le tissu économique local,*
- Constituer un fichier de données pour diffusion d'informations,*
- Connaître leur niveau d'implication dans la vie du village.*

De manière synthétique, on note que plus des trois-quarts des gérants de commerce ou service n'ont pas de relations régulières avec la mairie, qu'ils sont demandeurs d'informations diverses, qu'ils connaissent majoritairement le bulletin municipal et le site Internet, dix d'entre eux sont favorables à devenir point de distribution. Concernant le concours photos, seuls les gérants nouvellement installés ne le connaissent pas et une minorité (12) est favorable à devenir relais de l'information ou bien partenaire. Enfin, au niveau de leur investissement local, 16 des 45 gérants adhèrent à une des quatre associations de commerçants et 12 sont prêtes à davantage s'investir. Pour les autres, le manque de temps est évoqué.

9 – BUDGET 2017

Au-delà des dépenses régulières relatives au bulletin municipal, la maintenance du site Internet, le concours photo et les diverses publications, il est proposé de réserver des crédits (318€ TTC/photo 1200x1600mm) pour valoriser le village par le biais de la photo. Il est donné pour exemple la base nautique dans un premier temps.

10 - DIVERS

Madame DEVAUD propose à l'assemblée de rebaptiser l'allée du Peu Ragot au nom d'Antoine ALBEAU pour valoriser ce champion local.

11 – PROCHAINE COMMISSION

La prochaine commission communication est fixée au jeudi 27 octobre à 14h30.

M. CLEMENT tient à réitérer ses remerciements à l'égard de Franck SOUBEYRAND pour son travail de sondage réalisé auprès des commerçants du village.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la proposition de Mme DEVAUD et préfère valoriser la présence d'un champion du monde dans le village par son association à des projets locaux comme le concours photos.

Les comptes rendus des commissions ainsi exposés sont adoptés par le Conseil Municipal.

3 – AMENAGEMENT DE LA RUE CHARLES DE GAULLE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PALITO. Ce dernier explique que, dans le cadre de la mise en accessibilité de la voirie communale conformément au Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Equipements (PAVE) validé par délibération du 16 mai 2013 et en prévision de l'aménagement du square pour la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale, un projet d'aménagement de la rue Charles de Gaulle a été demandé au bureau d'études DCI Environnement.

Il précise que le projet présenté intègre les données suivantes :

- Sécurisation de la traversée de la rue depuis l'école et l'ALSH pour accéder au square par la création de chicanes au droit de la sortie de l'école et la création de 2 plateaux contrastant avec la bande de roulement, placés à hauteur du trottoir à créer aux normes d'accessibilité en vigueur,
- Rendre semi-piétonnier la rue par la réalisation d'un trottoir de 2 mètres de large le long de la façade de l'école et l'instauration d'une zone de rencontre tout du long de la rue de Gaulle avec signalétique adéquate,
- Sécurisation Vigipirate en interdisant le stationnement le long de la voie et la mise en place de barrières protectrices entre le trottoir et la chaussée roulante,
- Limiter le stationnement à 2 fois 3 « dépose-minute » aux extrémités de la rue pour libérer l'espace longeant la façade de l'école,
- Suppression du caniveau et création d'un réseau souterrain d'assainissement pluvial.

Monsieur le Maire explique que Monsieur le Député divise sa réserve parlementaire entre collectivités et associations. Il ajoute que les travaux devraient être réalisés à partir du printemps 2017 et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Préparatifs	10 600,00 €	Fonds parlementaires	10 000,00 €
Réseaux	8 500,00 €	Département	23 000,00 €
Voirie	112 260,00 €	Fonds propres	98 360,00 €
Total dépenses HT	131 360,00 €	Total recettes HT	131 360,00 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la réalisation du projet d'aménagement de la rue Charles de Gaulle et en arrête le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus. L'Assemblée sollicite par ailleurs le versement de 10 000 € au titre des fonds parlementaires ainsi que l'aide financière du Département de la Charente-Maritime au titre du Fonds de Revitalisation.

4 - AMENAGEMENT DE LA RUE DU SQUARE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PALITO. Ce dernier explique que, dans le cadre de la mise en accessibilité de la voirie communale conformément au Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Equipements (PAVE) validé par délibération du 16 mai 2013, qui prévoit de rendre semi-piétonnier la voie, et en prévision de l'aménagement du square pour la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale, un projet d'aménagement de la rue du Square a été demandé au bureau d'études DCI Environnement dont le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant

Préparatifs	8 100,00 €	Département (25%)	14 106,00 €
Voirie	48 325,00 €	Fonds propres	42 319,00 €
Total dépenses HT	56 425,00 €	Total recettes HT	56 425,00 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'arrêter le plan de financement du projet d'aménagement de la rue du Square tel qu'exposé ci-dessus et de solliciter l'aide financière du Département de la Charente-Maritime au titre du Fonds de Revitalisation.

Monsieur le Maire rappelle le plafonnement de subvention du Département à 92 000 € par rue et précise que la collectivité dispose de deux ans pour réaliser les travaux après notification de l'aide financière.

Monsieur PALITO ajoute qu'il conviendra de prendre en compte l'aménagement du square pour connaître les incidences sur les voies périphériques.

5 - AMENAGEMENT DE LA PETITE RUE DES ECOLES – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PALITO. Ce dernier explique que, dans le cadre de la mise en accessibilité de la voirie communale conformément au Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Equipements (PAVE) validé par délibération du 16 mai 2013, qui prévoit de rendre piétonnière la voie, et en prévision de l'aménagement du square pour la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale, un projet d'aménagement de la petite rue des Ecoles a été demandé au bureau d'études DCI Environnement dont le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant

Préparatifs	7 300,00 €	Département	23 000,00 €
Voirie	121 280,00 €	Fonds propres	105 580,00 €
Total dépenses HT	128 580,00 €	Total recettes HT	128 580,00 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'arrêter le plan de financement du projet d'aménagement de la petite rue des Ecoles tel qu'exposé ci-dessus et de solliciter l'aide financière du Département de la Charente-Maritime au titre du Fonds de Revitalisation.

6 - SECURISATION DE L'ENCEINTE DE L'ECOLE – DEMANDE DE SUBVENTION FIPD

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de l'activation du plan Vigipirate Renforcé, des travaux de sécurisation de l'enceinte de l'école ont été lancés en urgence, avant la rentrée scolaire, afin de rendre les locaux hermétiques à toute intrusion extérieure.

Il indique que, le 21 septembre dernier, les services préfectoraux ont adressé une circulaire aux Communes indiquant l'abondement du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) d'un montant de 50 millions d'euros sur un axe «sécurisation des établissements scolaires».

Il ajoute que la demande d'aide au titre de ce fonds devant parvenir en Préfecture avant le 3 octobre 2016, un dossier a été adressé le 26 septembre dernier, établi sur la base des devis reçus dont le montant total s'élève à 17 731 € TTC pour le remplacement des grilles, la modification de la porte d'entrée et la mise en place d'un visiophone. Le montant d'aide possible étant annoncé entre 20 et 80 %, Monsieur le Maire précise que la Commune a sollicité 80 % de la dépense prévisionnelle, soit 14 184 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition telle qu'exposée.

7 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

7.1 – ALSH ET BIBLIOTHÈQUE– CONVENTION DE BÉNÉVOLAT

Monsieur le Maire explique que la Commune a été destinataire d'une demande d'une jeune femme titulaire d'un DUT Carrières sociales (option animation sociale et socio-culturelle) qui souhaite intervenir bénévolement dans les services de l'ALSH et de la bibliothèque afin d'acquérir une expérience professionnelle qu'elle pourra mettre en avant dans sa recherche de travail.

Il précise que le service de la bibliothèque municipale envisage de lui proposer un travail en collaboration avec les parents d'élèves dans le cadre des animations de Noël et l'ALSH de compléter l'équipe d'encadrement des TAP et de l'accueil des vacances d'automne.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, sous réserve d'une entrevue avec Madame LUTON, Maire-Adjointe déléguée aux animations et à la culture et à son accord préalable, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette proposition qui donnera lieu à la signature d'une convention de bénévolat par Monsieur le Maire sachant que la Commune est assurée dans ce cas.

7.2 – ATTRIBUTION DE LA MARQUE « TOURISME ET HANDICAP » A LA PLAGE DU PEU RAGOT

Monsieur BERTHELOT informe le Conseil Municipal qu'après une visite réalisée en août 2016 par Charente-Maritime Tourisme pour juger de l'accessibilité de la plage du Peu Ragot, la Commune a été avisée le 11 octobre 2016 de l'obtention de la marque « Tourisme et Handicap » pour les handicaps moteur, auditif et mental.

La Commune va engager des actions de promotion de ce label par le biais de ces supports de communication, auprès de Destination île de Ré et des autres instances touristiques.

Madame TURBE explique que dans ce sens la « commission voirie et circulation » a proposé d'aménager deux places réservées supplémentaires parking du Peu Ragot.

Monsieur le Maire confirme l'attrait du site pour des personnes handicapés qui viennent au Peu Ragot pour les équipements et services disponibles.

Tony BERTHELOT ajoute la possibilité de faire labelliser tout le territoire suggérant d'associer les acteurs locaux (commerçants, hébergeur, gérants d'activités nautiques...).

Monsieur le Maire complète en estimant que cela représente un beau projet pour les deux prochaines années, qui s'inscrit en adéquation avec les derniers aménagements réalisés aux tennis et au Mail.

Virginie CANARD ajoute le projet d'aménagement d'une liaison accessible dans le petit bois, entre le Peu Ragot et La Pergola, qui serait porté financièrement par le budget Ecotaxe et conditionné à l'accord de l'ONF propriétaire et des services environnementaux de l'Etat (DREAL).

Monsieur le Maire rappelle l'idée de structurer le programme d'animation et d'afficher les labels de la commune en tant que station classée, tourisme et handicap ; éléments qui peuvent être un réel atout pour les professionnels du tourisme.

En ce qui concerne la labellisation de tout le village, des efforts restent à fournir dans le centre pour rendre les équipements sanitaires accessibles.

7.3 – VISITE DU CEREMA DANS LE CADRE DES « BELLES PRATIQUES EN MATIERE D'ACCESSIBILITE »

A l'instar du label « Tourisme et Handicap », Monsieur PALITO rend compte de la visite d'un agent du CEREMA (Centre d'Etude et de Recherche en matière d'Energie, de Mobilité et d'Aménagement) le 23 septembre dernier dans le cadre de la candidature de l'aménagement de la zone du Mail au titre du « Recueil des belles pratiques en matière d'accessibilité » pour valoriser les actions engagées et réalisées par la Commune en faveur des Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

7.4 - CABANE SUR DOMAINE PUBLICQUE MARITIME – SITE DE GOISIL

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée de ses échanges avec les services de l'Etat sur la demande d'acquisition par la Commune de la cabane ostréicole de Monsieur BIZE située sur le domaine public maritime entre le bassin et le chenal de Goisil. L'actuel propriétaire ayant justifié la construction du bâtiment d'environ 20 m² au moyen de factures, le service « Littoral » de la DDTM a donné son accord pour que la Commune se porte acquéreur de ce bien et ensuite obtenir une autorisation d'occupation du territoire (AOT).

Monsieur BERTHELOT précise que la cabane pourra faire office de petite maison du port pour du stockage de matériel (bouées, cordage...) et mise à disposition ponctuellement de l'association AMIGO.

Reste à déterminer le budget porteur et le mode de gestion du dossier.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'engager les démarches d'acquisition dudit bien,
- de charger Monsieur le Maire à mener à bien le dossier,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

7.5 - PAPI

Monsieur le Maire montre son désarroi quant à l'absence de date d'enquête publique pour le lancement des travaux de niveau 1 du programme PAPI La Couarde. En effet, de nouvelles questions sont émises par les services de l'Etat retardant le projet, notamment la DREAL qui demande le remplacement des enrochements existants en granit par de l'enrochement calcaire pour des raisons paysagères, sur le secteur de La Moulinatte. Le Président de la Communauté de Communes, Lionel QUILLET, s'est entretenu avec Monsieur le Préfet, le mercredi 5 octobre, et a fait part du mécontentement du Maire et de toute l'équipe municipale face à cette situation. Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'envoi d'un courrier au Préfet le jeudi 6 octobre pour obtenir à son tour un rendez-vous. Il compte sur le pragmatisme du représentant de l'Etat dans le Département pour débloquer le dossier sur lequel les Couardais attendent une issue heureuse depuis déjà 6 ans ainsi qu'une réponse sur le projet de de protection de niveau 2 qui débloquerait les problématiques en matière de constructibilité et de logement.

Monsieur le Maire annonce qu'il profitera de cette rencontre pour évoquer la position de certains services de l'Etat qui exigent des procédures administratives lourdes et contraignantes inadaptées à l'urgence que requiert le traitement de certains dossiers comme celui du remplacement de la canalisation d'assainissement vieillissante, voire défectueuse, traversant la fosse de Loix.

Monsieur BERTHELOT rebondit sur le sujet, même si les deux points ne sont pas liés, en informant que l'analyse d'échantillons d'huîtres dans la zone de la Moulinatte montre des signes de contamination bactérienne. La présence massive d'oiseaux dans la fosse de Loix peut être également un élément explicatif.

7.6 - TRAVAUX DE LA DIGUE DU BOUTILLON

Tony BERTHELOT informe que la terre et les copeaux sont en place pour les plantations. Suivra la remise en état du parking pour lequel il conviendra de repositionner barrières et portique en concertation avec les services du Département.

La fin des travaux est prévue pour décembre.

Il est précisé que la descente en bois au niveau du Moulin Brûlé sera retirée après les vacances de la Toussaint. Des inquiétudes sont émises à l'approche des grandes marées qui pourraient détériorer l'installation.

7.7 - PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 9 novembre 2016 à 18h00 précédée d'une séance de travail sur le plan de référence.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20h00